



Rapport d'évaluation pour une demande de catégories B, sous-catégories 1.3 et 4.6

N° de la demande : 2012-2371
Demande : Spécifications, réalisation des conditions d'homologation
Produit : Herbicide de qualité technique Fénoxaprop-*p*-éthyl
Numéro d'homologation : 21903
Matière active (m.a.) : Fénoxaprop-*p*-éthyl [FPF]
N° de document de l'ARLA : 2258727

But de la demande

La présente demande vise à remplir les conditions d'homologation continue résultant de la réévaluation du fénoxaprop-*p*-éthyl (*PRVD2011-04 – Fénoxaprop-*p*-éthyl*). Les conditions étaient relatives à la présentation de données sur les impuretés pour la santé humaine.

Évaluation des propriétés chimiques

Appellation courante : fénoxaprop-*p*-éthyl
Nom chimique UICPA : (*R*)-2-[4-(6-chloro-1,3-benzoxazol-2-yloxy)phénoxy]propionate d'éthyle
ou
(*R*)-2-[4-(6-chlorobenzoxazol-2-yloxy)phénoxy] propionate d'éthyle
Nom chimique CAS : (2*R*)-2-[4-(6-chlorobenzoxazol-2-yloxy)phénoxy]propionate d'éthyle

Le fénoxaprop-*p*-éthyl, un herbicide de qualité technique, présente les propriétés suivantes :

Propriété	Résultat
Couleur et état physique	Solide blanc
Concentration nominale	95 %
Odeur	Inodore
Densité	1,3 g/cm ³
Pression de vapeur	5,3 x 10 ⁻⁴ mPa (20 °C)
pH	3 à 5 (suspension à 10 %)
Solubilité dans l'eau	0,7 mg/L (pH 5,8, 20 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (K _{oe})	Log K _{oe} = 4,58

Les exigences en matière de données sur la chimie pour l'herbicide de qualité technique fénoxaprop-*p*-éthyl ont été remplies.

Évaluations sanitaires

Les impuretés dans le fénoxaprop-*p*-éthyl ont été caractérisées et il n'existe aucune impureté ayant une importance sur le plan toxicologique.

Aucune évaluation de l'exposition alimentaire ou professionnelle n'est requise pour la présente demande.

Évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation environnementale ni aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis pour remplir les conditions concernant l'herbicide de qualité technique fénoxaprop-*p*-éthyl et elle a jugé que les renseignements étaient acceptables pour permettre son homologation continue.

Références

PMRA #	Références
2203884	Dibenzofuranes (PCDFs) by GC/HRMS in 5 batches of Fenoxaprop-P-ethyl (AE F046360), technical, DACO: 2.13.4 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.